

États financiers de

EXPLORATION AMSECO LTÉE

pour les périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Table des matières

	Page
États de la situation financière	1
États du résultat net	2
États des variations des capitaux propres	3
États des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 23

EXPLORATION AMSECO LTÉE

États de la situation financière intermédiaires résumés
30 septembre 2016 et 31 décembre 2015
(non audités)

	Note	2016	2015
		\$	\$
Actifs			
Actifs courants			
Encaisse		9 056	-
Taxes sur les produits et services à recevoir et autres débiteurs		24 586	17 896
Total des actifs		33 642	17 896
Passifs			
Passifs courants			
Découvert bancaire		-	203
Créditeurs et charges à payer		310 639	240 969
Prêts	4	64 200	-
Total des passifs		374 839	241 172
Capitaux propres			
Capital-actions et bons de souscription	5	13 403 889	13 403 889
Surplus d'apport		1 083 580	1 083 580
Déficit		(14 828 666)	(14 710 745)
Total de l'insuffisance des capitaux propres attribuables aux porteurs de capitaux propres de la Société		(341 197)	(223 276)
Nature des opérations et continuité d'exploitation	1		
Éventualités et engagements	10		
Total des passifs et des capitaux propres		33 642	17 896

Les notes des pages 5 à 23 font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

Au nom du conseil,

/s/ Jean Desmarais, administrateur

/s/ Roger Bourgault, administrateur

EXPLORATION AMSECO LTÉE

États du résultat net intermédiaires résumés
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

	Trois mois terminés le 30 septembre		Neuf mois terminés le 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES				
Autres charges opérationnelles	29 699	25 718	122 317	106 238
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	<u>29 699</u>	<u>25 718</u>	<u>122 317</u>	<u>106 238</u>
PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES				
Autres produits (note 7)	-	-	-	8 556
Gain sur règlement de dettes	-	-	4 396	-
Gain (perte) sur disposition d'actions de sociétés publiques	-	-	-	655
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>4 396</u>	<u>9 211</u>
PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL	<u>29 699</u>	<u>25 718</u>	<u>117 921</u>	<u>97 027</u>
RÉSULTAT NET PAR ACTION (note 8)	(0.000)	(0.000)	(0.001)	(0.001)
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ (DE BASE ET DILUÉ) D' ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION	98 261 452	98 261 452	98 261 452	98 261 452

Les notes des pages 5 à 23 font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

États des variations de capitaux propres intermédiaires résumés
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

	Note	Capital- actions et bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2014		13 403 889	1 083 580	(14 583 532)	(96 063)
Perte nette		–	–	(97 027)	(97 027)
Solde au 30 septembre 2015		13 403 889	1 083 580	(14 680 559)	(193 090)
Solde au 31 décembre 2015		13 403 889	1 083 580	(14 710 745)	(223 276)
Perte nette		–	–	(117 921)	(117 921)
Solde au 30 septembre 2016		13 403 889	1 083 580	(14 828 666)	(341 197)

Les notes des pages 5 à 23 font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

États des flux de trésorerie intermédiaires résumés
(non audités)

	Trois mois terminés le 30 septembre		Six mois terminés le 30 septembre	
	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES				
Résultat net et résultat global de la période	(29 699)	(25 718)	(117 921)	(97 027)
Ajustements :				
(Gain) perte sur cession d'actions d'une société publique détenue à des fins de transactions	-	-	-	(655)
	(29 699)	(25 718)	(117 921)	(97 682)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :				
Taxes sur les produits et services à recevoir et autres débiteurs	(554)	(238)	(6 690)	(1 622)
Frais payés d'avance	-	-	-	3 818
Fournisseurs et autres créditeurs	17 410	25 720	69 670	84 269
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(12 843)	(236)	(54 941)	(11 217)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Produit de la disposition d'actions de sociétés publiques	-	-	-	3 355
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-	-	-	3 355
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Prêts	19 200	-	64 200	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	19 200	-	64 200	-
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	6 357	(236)	9 259	(7 862)
Trésorerie et des équivalents de trésorerie au début	2 699	4 339	(203)	11 965
Trésorerie et des équivalents de trésorerie à la fin	9 056	4 103	9 056	4 103

Les notes des pages 5 à 23 font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires résumés
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

1. Nature des opérations et continuité d'exploitation

Exploration Amseco ltée (la « Société »), constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, se spécialise dans l'acquisition et dans l'exploration de propriétés minières. Le siège social est situé au 2159, rue Mackay, bureau 200, Montréal, Québec, H3G 2J2. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX sous le symbole AEL.

La Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables et n'a pas tiré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. De plus, la Société n'a pas renouvelé ses permis d'exploration au courant de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et, par conséquent, ne possède plus de propriété minière à ce jour. Au 30 septembre 2016, la Société a un déficit accumulé de 14 828 666 \$ (14 710 745 \$ au 31 décembre 2015), un fonds de roulement déficitaire et une insuffisance des capitaux propres de 341 197 \$.

La continuité d'exploitation de la Société dépend de la découverte de nouveaux projets et de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour s'acquitter de ses engagements et obligations dans le cours normal de ses activités. Si la Société ne parvient pas à identifier de nouveaux projets, son exploitation pourrait donc être compromise.

Ces incertitudes significatives jettent donc un doute important relativement à la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») ainsi que sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Les conditions ci-dessus indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Ces états financiers ne comprennent pas les ajustements qui devraient être apportés à la valeur comptable des actifs et passifs si l'hypothèse de la continuité s'avère non fondée.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux IFRS.

Les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers sont fondées sur les IFRS publiées et en vigueur à la date de clôture de la période. Le 3 avril 2017, le Conseil d'administration a approuvé ces états financiers.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

2. Base d'établissement (suite)

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique.

Les états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, ce qui signifie que la Société serait en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les années futures touchées par ces révisions.

Des informations concernant les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont fournies à la note 1 concernant la continuité d'exploitation de la Société.

Des informations concernant les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournies à la note 9 - Impôts futurs des états financiers annuels 2015.

3. Principales méthodes comptables

a) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus tous les coûts directement attribuables à la transaction. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Instruments financiers (suite)

La Société a classé l'encaisse comme prêts et créances.

L'encaisse comprend les soldes de trésorerie.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui respectent certaines conditions et qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

La Société a classé les titres négociables comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés au résultat net sont présentés dans la variation nette de la juste valeur des titres négociables.

Passifs financiers

La Société a classé son découvert bancaire et ses créditeurs et charges à payer en tant que passifs financiers au coût amorti. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont mesurés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Dans l'établissement de la juste valeur, la Société utilise la hiérarchie de la juste valeur selon les trois niveaux tels qu'ils sont définis ci-dessous :

- Niveau 1 - les données sont définies comme des données observables, tels que les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs.
- Niveau 2 - les données sont définies comme les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont directement ou indirectement observables.
- Niveau 3 - les données sont définies comme des données non observables basées sur peu ou pas de données existantes sur le marché, exigeant que la Société développe ses propres hypothèses.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Dépréciation

Actifs financiers

Les actifs financiers sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des créances dans un compte de correction de valeur. Les intérêts liés à l'actif déprécié continuent d'être comptabilisés par le biais de la désactualisation. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice (la perte).

Actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles est passée en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation.

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation, typiquement lorsqu'une des circonstances suivantes s'applique :

- Les droits de prospection ont expiré ou expireront dans un avenir proche;
- Aucune dépense de prospection future importante n'est prévue;
- Aucune quantité commercialement exploitable n'a été découverte, et les activités de prospection et d'évaluation sur cette propriété cesseront;
- Le recouvrement de la valeur des actifs de prospection et d'évaluation par leur développement ou leur vente est peu probable.

Si une telle circonstance existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Dépréciation (suite)

Actifs non financiers (suite)

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des propriétés minières et des actifs de prospection et d'évaluation correspond aux propriétés minières.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte). Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont réparties entre les actifs de l'UGT au prorata.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

c) Provision, passifs et actifs éventuels

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée en charges financières.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts sur les fonds investis. Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés dans le résultat net, selon la méthode de l'intérêt effectif.

Les intérêts reçus sont classés dans les activités opérationnelles dans les états des flux de trésorerie à la perte de l'exercice.

e) Capital social et bons de souscription

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Actions accréditives

La législation fiscale canadienne permet à une société d'émettre des titres de placement à des investisseurs par lesquels les déductions fiscales relatives aux dépenses de prospection peuvent être réclamées par les investisseurs et non par la Société. Ces titres de placement sont appelés actions accréditives. La Société finance une portion de ses programmes de prospection par l'émission d'actions accréditives.

À la date d'émission des actions, la Société alloue le produit d'émission entre le capital social et l'obligation de remettre les déductions fiscales, qui est comptabilisée en tant que passif lié aux actions accréditives. La Société estime la juste valeur du passif lié aux actions accréditives selon la méthode résiduelle, déduisant le prix du marché d'une action ordinaire au prix d'une action accréditive à la date d'annonce du financement.

Bons de souscription

Les bons de souscription sont classés dans les capitaux propres dans la mesure où ils correspondent à des dérivés sur les instruments de capitaux propres de l'entité elle-même, qui seront réglés par la Société uniquement en échangeant un nombre déterminé de ses propres instruments de capitaux propres contre un montant déterminé de trésorerie. Dans le cas contraire, ils sont classés dans les passifs.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

3. Principales méthodes comptables (suite)

f) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions attribués à des membres du personnel, des directeurs, des consultants et des courtiers est comptabilisée comme charge, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui en est la contrepartie, au cours de la période où les participants acquièrent des droits inconditionnels à des paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service à la date d'acquisition des droits. Pour les droits à des paiements fondés sur des actions assortis de conditions accessoires à l'acquisition des droits, la juste valeur à la date d'attribution du paiement fondé sur des actions est évaluée afin de refléter ces conditions, et les écarts entre les résultats attendus et les résultats réels ne donnent lieu à aucun ajustement.

Les accords de paiement fondés sur des actions aux termes desquels la Société reçoit des biens ou des services en contrepartie de ses propres instruments de capitaux propres sont comptabilisés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres, indépendamment de la manière dont la Société a obtenu ces instruments de capitaux propres. La Société évalue les biens ou les services reçus et l'augmentation de capitaux propres qui en est la contrepartie, directement, à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut pas être estimée de façon fiable, auquel cas la juste valeur sera établie indirectement, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

g) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Impôt sur le résultat (suite)

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte déductible d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement aux années antérieures. L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice (la perte) comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont reconnus en tant que produit ou charge en résultat net sauf lorsqu'ils découlent de regroupements d'entreprises ou de transactions reconnues dans les capitaux propres. Par conséquent, lorsque les impôts différés sont liés à des composantes des capitaux propres, une recherche rétrospective est nécessaire afin de déterminer l'ajustement des impôts (par exemple, un changement des taux d'impôt ou un changement dans le montant des actifs d'impôts différés reconnus) qui devrait être reconnu en capitaux propres.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt censés être appliqués aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôts différés peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôts exigibles, et si les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les passifs d'impôts exigibles et de réaliser les actifs d'impôt sur la base de leur montant net, ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôts différés est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

3. Principales méthodes comptables (suite)

h) Résultat de base et dilué par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après ajustement pour tenir compte des actions auto-détenues. Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions auto-détenues, doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires dilutives potentielles, lesquelles englobent les bons de souscription et les options sur actions.

i) Nouvelles normes comptables, interprétations et amendements publiés mais pas encore entrés en vigueur

Les nouvelles normes et interprétations qui suivent ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation de ces états financiers.

i) Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2)

Le 20 juin 2016, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié des modifications de l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. À des fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation :

- des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie;
- des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement nettes concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source;
- d'une modification des modalités et conditions qui entraîne la modification du classement d'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

3. Principales méthodes comptables (suite)

- i) Nouvelles normes comptables, interprétations et amendements publiés mais pas encore entrés en vigueur (suite)

- i) Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2) (suite)

La Société envisage d'adopter les modifications de l'IFRS 2 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

- ii) IFRS 9, *Instruments financiers*

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9, dite IFRS 9 (2014).

La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 vise les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. L'adoption anticipée est permise. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas exigé et il est permis uniquement si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

L'IFRS 9 (2014) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers.

Elle modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle fondé sur les « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation.

L'IFRS 9 (2014) comprend aussi de nouvelles règles générales de comptabilité de couverture, ce qui aura pour effet d'harmoniser davantage la comptabilité de couverture à la gestion des risques. Ces nouvelles règles ne modifient pas en profondeur les types de relations de couverture ni l'obligation d'évaluer et de comptabiliser l'inefficacité de la couverture. Toutefois, elles offriront un plus grand nombre de stratégies de couverture utilisées aux fins de la gestion des risques satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture et feront davantage appel au jugement dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

Des dispositions transitoires particulières ont été établies aux fins de l'application des nouvelles règles générales de comptabilité de couverture.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme n'a pas encore été déterminée.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

3. Principales méthodes comptables (suite)

- i) Nouvelles normes comptables, interprétations et amendements publiés mais pas encore entrés en vigueur (suite)

- iii) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Son application anticipée est permise. L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients* et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients ainsi que deux approches de comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment il l'est. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 15 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018 et n'anticipe pas d'impacts significatifs étant donné qu'elle ne génère pas de revenus pour le moment.

- iv) IFRS 16, *Contrats de location*

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*.

Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adoptée avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

3. Principales méthodes comptables (suite)

- i) Nouvelles normes comptables, interprétations et amendements publiés mais pas encore entrés en vigueur (suite)

- iv) IFRS 16, *Contrats de location* (suite)

D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

La Société envisage d'adopter l'IFRS 16 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de cette norme n'a pas encore été déterminée.

4. Prêt

Depuis le début de 2016, la Société a reçu 64 200\$ en prêts pour l'aider à rencontrer ses obligations de société publique. Ces prêts portent intérêt au taux annuel de 2 % et viennent à échéance 18 mois suivant la date de signatures des prêts. La Société a l'option de rembourser ces prêts en argent ou en actions ordinaires de la Société au moment où les conditions d'inscription à la Bourse de croissance de Toronto

5. Capital-actions et bons de souscription

Le capital-actions de la Société comprend seulement des actions ordinaires entièrement libérées ou des actions à émettre.

Autorisé

Nombre illimité d'actions sans valeur nominale. Toutes les actions sont admissibles, chacune de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de la Société.

	Quantité de bons de souscription	Quantité d'actions	Montant
Solde au 31 décembre 2014	2 570 000	98 261 452	13 403 889 \$
Solde au 31 décembre 2015	2 570 000	98 261 452	13 403 889
Expiré	(2 570 000)	-	-
Solde au 30 septembre 2016	-	98 261 452	13 403 889 \$

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

5. Capital-actions et bons de souscription (suite)

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

	30 septembre 2016		31 décembre 2015	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début de l'exercice	2 570 000	0,10	2 570 000	0,10
Attribué	—	—	-	-
Expiré	(2 570 000)	0,10	-	-
Solde à la fin de la période	-	-	2 570 000	0,10

Tous les bons de souscription ont expiré en janvier 2016.

6. Paiements fondés sur des actions

La Société a adopté un régime de paiements fondés sur des actions selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux conseillers des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu dudit régime était de 14 000 000 d'actions au 31 décembre 2015 et a été modifié à 5 000 000 d'actions en 2016.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

6. Paiements fondés sur des actions (suite)

Le prix d'exercice de chaque option est établi par les membres du conseil d'administration et ne peut pas être inférieur à la valeur marchande des actions ordinaires la veille de l'attribution. De plus, la date d'échéance ne peut pas excéder dix ans. Les options octroyées aux employés et consultants qui ne fournissent pas de services en relation avec les investisseurs deviennent dès leur octroi la pleine propriété de leurs propriétaires. Pour un consultant qui fournit des services en relation avec les investisseurs, les options octroyées seront acquises graduellement sur une période de 12 mois suivant la date de l'octroi, à raison de 25 % par trimestre.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie.

Les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

	30 septembre 2016		31 décembre 2015	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au début de l'exercice	3 970 000	0,073 \$	6 145 000	0,074 \$
Expiré	-	-	(975 000)	0,100
Annulé	-	-	(1 200 000)	0,155
En circulation à la fin de la période	3 970 000	0,073 \$	3 970 000	0,073 \$
Exerçables	3 970 000	0,073 \$	3 970 000	0,073 \$

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

6. Paiements fondés sur des actions (suite)

	30 septembre 2016				31 décembre 2015		
	Options en circulation				Options en circulation		
			Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)	Prix d'exercice			Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (années)
Date d'expiration	Nombre d'options	Nombre d'options exerçables			Nombre d'options	Nombre d'options exerçables	
Janvier 2021	75 000	75 000	4.08	0,225	75 000	75 000	5,08
Mai 2021	245 000	245 000	4.67	0,110	245 000	245 000	5,42
Juillet 2021	1 300 000	1 300 000	4.83	0,100	1 650 000	1 650 000	5.58
Décembre 2023	2 350 000	2 350 000	7.17	0,050	2 350 000	2 350 000	7.92
	3 970 000	3 970 000			3 970 000	3 970 000	

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

7. Autres produits

Les autres produits des périodes de présentation de l'information financière présentées se détaillent comme suit :

	2016	2015
Revenus de location	- \$	8 556 \$
	- \$	8 556 \$

8. Résultat par action

Les options d'achat d'actions et les bons de souscription ont été exclus du calcul du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation parce que la Société est à perte et que, conséquemment, leur effet aurait été antidilutif.

9. Transactions entre parties liées

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants et les sociétés contrôlées par les principaux dirigeants comme il est expliqué ci-dessous.

Les opérations sont conclues dans le cours normal des activités de la Société et sont mesurées en fonction de leur valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie convenue entre les parties aux accords.

a) Transactions avec les sociétés contrôlées par les principaux dirigeants

	2016	2015
Charges opérationnelles		
Frais de consultant	72 000 \$	72 000 \$

Aux 30 septembre 2016 et 2015, les dettes aux fournisseurs incluent des sommes à payer à des parties liées respectivement de 246 333 \$ et 96 333 \$.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

10. Éventualités et engagements

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditives et, en vertu des règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux de prospection et d'évaluation.

Cependant, il n'existe aucune garantie que les dépenses d'exploration seront admissibles au titre de frais d'exploration au Canada même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs et la Société.

11. Politiques et procédés de gestion du capital

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont les suivants :

- Assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités;
- Augmenter la valeur des actifs de la Société;
- Assurer un rendement aux actionnaires de la Société.

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres. Le capital pour les exercices financiers en cours est présenté à la note 5 et aux états des variations des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle conclut un placement accréditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration.

La Société finance ses activités de prospection et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen de placements privés ou de placements publics.

Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut signer des conventions d'options ou d'autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités de prospection et d'évaluation ou peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

Aucun changement n'a été effectué en matière d'objectifs, de procédures ou de processus de gestion de capital durant les périodes de présentation de l'information financière.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

12. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers courants, qui comprennent l'encaisse, le découvert bancaire et les créditeurs et charges à payer, s'approchent de leur juste valeur à cause de leur échéance immédiate ou à court terme.

La juste valeur des titres négociables a été déterminée selon le prix coté à la date de présentation de l'information financière.

Les titres négociables évalués à la juste valeur sont classés dans le niveau 1. La méthode et les techniques d'évaluation utilisées pour l'évaluation des justes valeurs sont demeurées inchangées comparativement à celles des périodes précédentes de présentation de l'information financière.

Exposition et gestion des risques

La Société est exposée à un certain nombre de risques à divers degrés. Le type de risque et la façon dont l'exposition est gérée sont décrits ci-dessous :

i) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les cours des monnaies étrangères, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, influent sur les produits de la Société ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

L'encaisse et les autres actifs et passifs financiers de la Société ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt. La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

La Société n'est pas exposée au risque de fluctuation des taux de change compte tenu que toutes ses transactions jusqu'à présent ont été conclues en dollars canadiens.

ii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance.

EXPLORATION AMSECO LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
Périodes clos les 30 septembre 2016 et 2015
(non audités)

12. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

La Société gère ce risque par la gestion de sa structure du capital. En outre, elle gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés.

iii) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de la trésorerie. La valeur comptable de ces actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit en date de ces états financiers.

Exposition et gestion des risques (suite)

iii) Risque de crédit (suite)

Le risque de crédit sur la trésorerie est limité puisque les parties contractantes sont des institutions financières ayant des cotes de crédit élevées attribuées par des agences de crédit internationales.